



CENTRE DE DETENTION DE TOUL

INFORMATION AUX PERSONNELS

Le bureau SPS a tenu a soulevé 2 problèmes concernant le personnel auprès de la direction qui nous a apporté une décision précise concernant ceux-là.

D'une part, pour les surveillantes qui s'interrogeaient sur les chambres de nuit quand elles seront plusieurs, la réponse de la direction est claire et sans ambiguïté.

Tout le temps des travaux (2 à 3 mois) les 1^{er} surveillants occuperont la chambre 2, les surveillantes devront occuper les chambres du rdc correspondant à leurs numéros de nuit.

D'autre part, une note de service a été rédigé récemment sur l'utilisation inappropriée des ordinateurs du BGD et l'accès à ceux-ci deviennent par la même limité.

Ne comprenant pas les raisons de cette interdiction, nous semblant normal pour le bureau local de pouvoir utiliser le matériel de l'administration mis à notre disposition, ne serait ce pour consulter les mails justice en service de nuit or, il semblerait que les ordinateurs aient subis des utilisations malveillantes.

Dans ce cas précis, une demande est soulevée depuis plusieurs années pour qu'un ordinateur soit installé au PCI, peut on l'envisager sérieusement dans un avenir proche ?

Quel intérêt de posséder une boîte mail justice si nous pouvons consulter les mails lorsque nous sommes de service ou même consulter ORIGINE, HARMONIE, etc....

LE SYNDICAT 100% SURVEILLANTS

Internet : <http://sps.strasbourg.free.fr>
E-mail : spsnongrades@hotmail.com

affilié a la



TOUL, le 09 Mai 2019

Le Bureau Local